

CONFLITS DE LOIS (1) - INTRODUCTION

Section 1 - LE CONTEXTE

1.1 - LES DONNEES DU PROBLEME : LE CONTEXTE

1.2 - LE POSTULAT

Section 2 - L'HISTOIRE DES CONFLITS DE LOIS

2.1 - LA FORMATION DE LA THEORIE DES CONFLITS DE LOIS

2.1.1 - Avant la théorisation des conflits de lois

2.1.1.1 - Les colonisations grecques et romaines

2.1.1.2 - Le droit des royaumes barbares et le principe de personnalité

2.1.1.3 - Le bas Moyen Age et le principe de territorialité

2.1.2 - La naissance des conflit de lois : la théorie des statuts

2.1.2.1 - Le contexte

2.1.2.1.1 - Les statuts des villes

2.1.2.1.2 - La formation de l'école italienne et la théorie doctrinale des statuts

2.1.2.2 - Les apports

2.1.2.3 - L'évolution de la pensée

2.1.2.3.1 - L'apport de DUMOULIN (XVIe siècle)

2.1.2.3.2 - L'apport de D'ARGENTRE (XVIe siècle)

2.1.2.3.3 - L'école hollandaise du XVIIe siècle

2.1.2.3.3.1 - Le contexte

2.1.2.3.3.2 - La doctrine de VOET et HUBER

2.2 - L'AFFIRMATION DE LA THEORIE DES CONFLITS DE LOIS

2.2.1 - La pensée de SAVIGNY (milieu du XIXe siècle) : le conflit d'intérêts

2.2.2 - La persistance des doctrines fondées sur le conflit de souverainetés

2.2.2.1 - La pensée de MANCINI : entre universalisme et personnalisme

2.2.2.1.1 - Conflit de souverainetés

2.2.2.1.2 - Universalisme

2.2.2.1.3 - Personnalisme

2.2.2.2 - La pensée de PILLET

2.2.2.2.1 - Conflit de souverainetés

2.2.2.2.2 - La méthode mise en œuvre

2.2.3 - La pensée particulariste

2.2.3.1 - Le particularisme juridique (BARTIN et KAHN)

2.2.3.2 - Le particularisme politique de NIBOYET

2.3 - POSITION DU DROIT INTERNATIONAL PRIVE CONTEMPORAIN AU REGARD DE CET HERITAGE

Section 3 - LES CARACTERISTIQUES DES REGLES DE CONFLIT DE LOIS

3.1 - DES REGLES BILATERALES OU UNILATERALES

3.2 - DES REGLES INTERMEDIAIRES

3.3 - DES REGLES A CARACTERE INTERNATIONAL

3.4 - DES REGLES TRADITIONNELLEMENT JURISPRUDENTIELLES

3.5 - DES REGLES DE STRUCTURES VARIEES

Section 4 - L'EVOLUTION ACTUELLE DES REGLES DE CONFLIT DE LOIS

4.1 - LES LOIS DE POLICE

4.2 - LE SYSTEME AMERICAIN DE LA " PROPER LAW "

4.2.1 - La technique du groupement des points de contact

4.2.2 - La doctrine de l'analyse des intérêts gouvernementaux

4.2.3 - La doctrine de la justice dans chaque décision

4.3 LA TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA RECONNAISSANCE